

Projet de Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
Groupe de réflexion pour la mise en place du Conseil de développement

Compte-rendu de la réunion du lundi 2 Février 2010

Présents :

- Pour le Groupe de préfiguration du Conseil de Développement : Claudette Rouquier, Elisabeth Toutee, Philippe Toutee, René Perier, Stéphane Maillard ; Excusée : Célia Nicoletti
- Pour le Syndicat mixte de préfiguration du PNR : Daniel Delat, Chargé de mission PNR ;
Excusés : Thierry Gueguen, Vice-président du SM du PNR, Laurent Bielicki, ARDL)

Lieu : Syndicat mixte de préfiguration / Saint-Vallier

La réunion qui a débuté à 10h s'est prolongée jusqu'à 12H30 environ.

Ordre du jour : Celui-ci a été arrêté en début de séance :

- *Modalités de fonctionnement du CdD , Point d'ordre sur les CR*
- *Retour sur les décisions prises et mise en place effective du Groupe de préfiguration du CdD*
- *Programme d'activités du CdD*
- *Mise au point des Statuts*
- *Divers*

I. Fonctionnement du CDD

Suite aux dysfonctionnements constatés dans la diffusion du compte rendu de la réunion du 17 décembre 2009 et dans la prise en compte des amendements du groupe de réflexion à la note intitulée « Ce que pourrait être le Conseil de développement » (voir message de René Perier du 27 janvier), il est proposé de convenir de règles de fonctionnement et de clarifier les rôles des uns et des autres.

Concernant les comptes rendus de réunion (CR), René Périer propose une procédure éprouvée : les projets de compte rendu sont diffusés aux membres présents qui disposent de 5 jours pour apporter d'éventuels amendements ou corrections. Après ce délai, le rédacteur apporte les corrections demandées et diffuse le CR définitif à tous les membres du groupe de préfiguration du CdD, ainsi qu'au SM et aux partenaires.

Daniel Delat propose que, pour faciliter le travail du rédacteur, les amendements et corrections apparaissent distinctement (suivi des modifications sur Word ou annotations d'une autre couleur).

Enfin il est convenu qu'en cas de besoin, le CR soit présenté à l'approbation du groupe de préfiguration lors de sa réunion suivante.

Concernant les modalités de travail au sein du groupe : Comme l'a soulevé René Perier l'assistance et l'appui technique que peut apporter le SM au CdD, à travers la mise à disposition d'un chargé de mission, ne relève pas d'une mission d'animation. Le CdD doit assurer lui-même cette mission d'animation qui ne peut être déléguée au risque de démobiliser et de fragiliser les initiatives des membres.

René Perier propose qu'un autre terme soit recherché pour désigner les fonctions d'assistance ou d'appui technique au CdD.

II. Retour sur les décisions

Les membres du CDD présents se sont félicités de la validation de la « proposition du mode de fonctionnement du CDD » suivant l'avancement des travaux du groupe de travail présentés par Célia Nicoletti lors du Comité Syndical du Projet de PNR des Préalpes d'Azur le 28 Janvier dernier.

Célia Nicoletti avait préalablement présenté le 21 janvier au bureau du SM un texte formulant avec clarté, et sans les modifier, les modalités de fonctionnement qui avaient été élaborées au cours de nos quatre réunions précédentes et regroupées dans le document « Ce que pourrait être le Conseil de développement ».

Les quelques remarques faites par le bureau du SM ont été prises en compte à l'issu d'échanges par courriel entre les membres du groupes de réflexion (en annexe le texte validé le 28 janvier).

Ce texte qui complète la précédente décision du SM en mai 2009 de création du CdD, permet aujourd'hui de travailler concrètement à la mise en place du CDD.

Comme l'a fait justement remarquer Claudette Rouquier il faut maintenant conjuguer au temps présent la plupart des phrases de ce texte qui étaient au futur ou au conditionnel, le texte devenant ainsi : « Ce qu'est le Conseil de développement ».

René Perier propose à la décision que les membres du groupe de réflexion constituent de fait l'amorce ou le noyau dur du groupe de préfiguration du Conseil de développement, étant entendu que la première priorité de ce groupe de préfiguration est de s'ouvrir à toutes les compétences citoyennes et associatives.

Claudette Rouquier insiste sur la nécessité de s'élargir à toutes les catégories et composantes et acteurs socio économiques de l'ensemble du territoire du Parc.

Comme cela avait été envisagé le CdD pourra faire appel à toutes les associations concernées par l'avenir du territoire, pour participer à ses activités. Dans ce sens Stéphane Maillard propose d'inviter rapidement les associations présentes sur le territoire du PNR.

III. Programme de travail du Conseil de Développement

Comme cela avait envisagé lors de la précédente réunion, Célia Nicoletti et René Perier ont engagé l'élaboration d'un projet de programme d'activité sous forme d'un planning construit avec le logiciel Gantt Project.

Ce travail complexe est en cours et nécessite :

- d'articuler les activités du CdD avec le calendrier et les actions de mise en place du PNR,
- d'identifier des actions susceptibles de mobiliser les compétences citoyennes ou associatives,
- et enfin, de lancer une réflexion sur le découpage du territoire en fonction des enjeux respectifs des différentes zones en vue de répartir avec pertinence les réunions publiques projetées sur l'ensemble du territoire (Le principe d'organiser des réunions publiques participant à l'information des habitants sur l'ensemble du territoire du Parc et à la mobilisation de compétences pour le Conseil de développement avait été arrêté lors des précédentes réunions).

Daniel Delat apporte au groupe de travail des informations sur le calendrier du PNR : Le SM va engager en mars avril l'élaboration de « plans d'actions » pour les 3 premières années de fonctionnement du Parc. Ces plans d'actions porteront sur chacun des axes du projet de charte, du moins pour les 3 premiers qui portent notamment sur les thèmes suivants:

- Biodiversité, patrimoine naturel et agriculture
- Economie aménagement et urbanisme
- Patrimoine culturel, Tourisme

Un membre du Conseil de Développement et un membre du Conseil scientifique seraient conviés à participer aux travaux des Commissions thématiques mises en place par le SM. Chaque réunion sera coprésidée par un membre du SM et par un représentant des partenaires (CCI par exemple..)

Stéphane Maillard insiste sur la nécessité pour le Parc de sortir des sentiers battus et de ne pas reproduire les schémas habituels et formules toute faites que l'on retrouve dans tous les projets de territoire ... Il rappelle la nécessité d'identifier des actions innovantes, centrées sur les besoins du territoire et à l'écoute des habitants et des acteurs économiques du territoire.

René Perier fait remarquer que même si le Conseil de développement ne fait qu'amorcer sa phase de 'préfiguration', le SM doit faire l'effort de l'associer aux réflexions qui vont s'engager sur les plans d'action et faire en sorte qu'il bénéficie de toutes les informations facilitant sa participation.

L'élaboration des plans d'actions est en effet une bonne occasion de mobiliser et de faire participer à travers le CdD, les acteurs du territoire et notamment les associations.

René Perier informe les membres du CdD des actions engagées par les Amis du Parc et auxquelles participe Célia Nicoletti :

- La mise en place d'un réseau de correspondants ayant vocation à couvrir l'ensemble du territoire et à organiser des débats et à faire de l'information sur le projet de PNR
- un travail de réflexion sur le Patrimoine paysager permettant à terme à l'Association de contribuer efficacement aux réflexions des instances du Parc dont le Conseil de développement;

Il souhaite à titre personnel que les résultats de ces actions des Amis du Parc puissent constituer le moment venu des apports ou des contributions de l'Association aux activités du Parc et du Conseil de développement.

Mobilisation des associations

Stéphane Maillard revient sur la nécessaire mobilisation des associations et estime qu'il faut proposer des actions concrètes pour pouvoir mobiliser, et demande : « *Pourquoi le Conseil de développement ne convoquerait pas les associations sur les thèmes très sensibles et qui concerne nos territoires : l'emploi et l'insertion, la forêt, l'agriculture, etc. ?* »

Le groupe convient qu'il est effectivement nécessaire d'informer les associations de l'opportunité pour elles de participer à la préparation des plans d'action et de faire des propositions.

Il est rappelé que le CdD a vocation à fédérer les associations et à mobiliser les compétences de tous ordres ; Mais comment mobiliser sur des projets concrets ?

Claudette Rouquier propose de privilégier les actions ou projets « vivants » qui touchent de près les acteurs économiques et qui peuvent leur apporter quelque chose de tangible et de « vivant ». Elle cite des exemples issus de sa longue expérience, « *de réunions très vivantes dans le cadre forestier où les réunions faisait salle comble dès que les problèmes concrets étaient abordés (droits, intervention des avocats ...)* », à contrario elle cite les initiatives non abouties initiées dans le cadre du Pays d'accueil par une structure associative regroupant les opérateurs touristiques « *qui n'avaient pas su arriver au bout de leurs projets et faire comprendre aux structures professionnelles ce dont les opérateurs locaux avaient besoin* »

En conclusion il est convenu de préparer un courrier à toutes les associations qui ont travaillé en 2008/2009 sur les 64 réunions de préparation de la charte du PNR.

Dans cette optique, il est demandé à Daniel Delat de transmettre aux membres du CdD les listings des différentes associations (et des personnes physiques) qui avaient participé en 2008/2009 aux réunions des commissions thématiques du PNR.

Actions et réflexions à engager par Conseil de développement

Stéphane Maillard lance une discussion sur l'économie du Parc et sur les notions de «vente directe» de "circuits courts", d'«économie de proximité», et de «coopérative».

De nombreux et riches échanges ont abordé de nombreux aspects de la question (et que le présent CR ne peut rendre qu'imparfaitement !) :

- ces réflexions sont transversales et communes à tous les secteurs économiques : agriculture, élevage, forêt, artisanat, commerce et tourisme ...
- comment faire en sorte que les habitants du parc soient les premiers acteurs et bénéficiaires des projets et actions de développement économique ?
- différentes formules peuvent être complémentaires : coopératives de producteurs associant les consommateurs, vente directe, AMAP etc., des initiatives existantes qui sont à valoriser...
- il convient de se renseigner auprès des autres Parc Naturel qui ont engagé de telles réflexions ;
- une expérience de vente directe dans la filière bois est citée (domaine de 160ha)
- le tourisme apparaît comme un secteur où la réflexion sur la « proximité » est à développer ...
- Claudette Rouquier cite l'exemple de la station de Gréolières qui serait l'une des plus performantes des A.M. en mettant l'accent sur les courts séjours et ses atouts de station de proximité aussi bien au niveau de sa clientèle que de ses actifs qui sont pour la plupart des habitants des vallées ...

- Tourisme : privilégier la notion de maîtrise, de qualité, aménager les sites déjà en place....

En conclusion, le groupe convient d'adopter ce thème comme axe de réflexion pour les prochains mois.

Le programme de travail du CDD pourrait inclure l'organisation de réunions sur l'économie de proximité, et les solutions privilégiant les circuits courts, les ventes directes et la proximité.

Enfin, cette réflexion pourrait structurer les contributions du Conseil de Développement aux réunions des commissions thématiques pour l'élaboration des plans d'action des trois premières années du PNR.

En complément de ce travail de réflexion, et dans le souci de proposer des actions très concrètes susceptibles de faciliter la mobilisation des acteurs économiques intéressés par cette approche du développement économique local, Philippe Toutee propose un travail de recensement des compétences disponibles sur le territoire pour en faire connaître toutes les richesses. Ce recensement pourrait aboutir rapidement sur un 'annuaire' pratique.

Le groupe de travail pourrait se rapprocher de la CCI notamment pour voir ce qui a déjà été fait et pour éviter d'éventuels doublons.

IV. Statuts du CdD

Le groupe convient de travailler sur ce thème lors de sa prochaine réunion. Dans cette optique René Perier propose que chacun prenne connaissance des statuts du Conseil de développement de la Haute Mayenne. Ces statuts semblent en effet correspondre aux orientations qui ont été esquissées dans le document approuvé le 28 janvier ; ils comportent notamment deux types de membres

- les membres actifs à titre individuel
- les membres associés avec voix consultative

Les statuts du CdD de Haute Mayenne qui ont été diffusés aux membres sont joints à ce compte rendu.

V. Divers

- Améliorer l'information des élus et des habitants sur les PNR : Stéphane Maillard fait remarquer que les impacts positifs des PNR sur les territoires méritent d'être mieux connus. Il cite des exemples des retombées très positives sur l'économie générale et sur le patrimoine des particuliers, des efforts initiés par les Parcs sur la qualité architecturale des constructions et le respect des règles et des modes de construction du patrimoine bâti ancien ainsi que le respect du patrimoine paysager.

Dans le même esprit il propose que l'« esprit parc » soit mieux promu et diffusé par les élus locaux qui ont un rôle fondamental à jouer ...

- Contre argumentaire : Comme cela avait précédemment envisagé, il s'agirait en vue des réunions publiques, de disposer d'un document permettant, face aux principales critiques faites au projet de PNR, de disposer des éléments d'information et de clarification des termes du débat.

Pour aboutir à ce document il s'agirait de faire l'inventaire des critiques à partir des différents courriers reçus par le SM et des observations relevées lors des précédentes réunions publiques.

.... René Perier propose à Daniel Delat d'« amorcer » ce document....

... Philippe Toutée relate l'initiative de la « Gazette » de Coursegoules qui a publié dans le même numéro des avis contradictoires sur le Parc.

- Vidéo conférence : Compte tenu de la taille du territoire qui rend difficile l'organisation de réunions, il avait été proposé de réfléchir aux outils de communication disponibles et particulièrement de vidéo conférence qui sont maintenant au point et assez couramment utilisés.

Le logiciel Marratech, en cours de test par les Amis du Parc, ne semble pas, à l'usage, très opérationnel et d'autres solutions doivent être recherchées.

René Perier propose que le Conseil de développement se dote, à terme, d'outils adaptés quitte à solliciter des formations et la mise en place d'un budget spécifique permettant de faire face aux coûts d'implantation

de ces outils (acquisition de matériel et de logiciel, hébergement de la salle virtuelle, formation des membres du CdD).

Budgets :

Daniel Delat rappelle : « qu'un budget « virtuel » a été validé lors du Comité Syndical du PNR accordant à terme une somme de 25 000 euros pour subvenir à son mode de fonctionnement (animation et frais divers). Mais cette somme dépendant de la Région, et à l'heure actuelle, aucune confirmation d'un accord de subvention n'a été pour l'instant validée... »

René Perier, au nom du groupe de préfiguration, souhaite que le Conseil de Développement soit associé à la programmation de l'utilisation de ce budget dit d'animation qui le concerne au premier chef.

Il relate aussi le souhait du Conseil de développement d'être associé aux réflexions préalables et à l'utilisation du budget voté le 28 janvier dernier par le SM pour des études et actions sur le « Patrimoine ».

Prochaine réunion :

Elle devrait se tenir le Jeudi 11 Mars (à 10h à St-Vallier), et pourrait aborder notamment trois thèmes :

- mise au point du programme de travail et d'un agenda pour l'année 2010.
- mise en place d'un calendrier de réunions avec la participation des associations présentes sur le PNR.
- mise au point d'un projet de statuts de l'association type loi de 1901.

Annexes :

- Modes de fonctionnement du CdD texte validé par le SM le 28/01/2010
- Statuts du CDD de Haute Mayenne